



Rénov' Habitat  
Bretagne

avec



# Comité des partenaires du SPRH

-

## Préfiguration d'un réseau des conseiller(ères) en rénovation énergétique

02 octobre 2025 - Rennes





Rénov' Habitat  
Bretagne

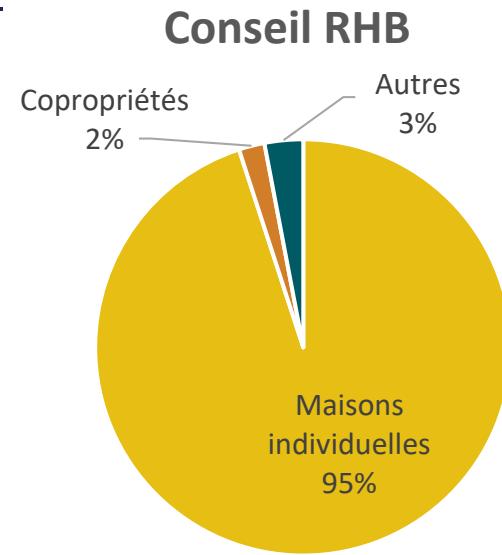
avec



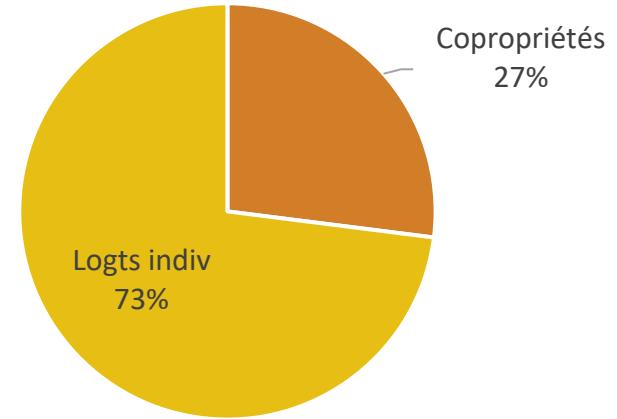
# Contexte et objectifs d'un réseau

# Contexte, objectifs

## Contexte :



## Répartition logts



- **RHB** -> Un réseau **d'expert** sur le conseil au **logements individuels** (échanges, informations, retours d'expériences...)
- L'accompagnement réno copro  $\neq$  réno logement individuel (processus de décision, AMO, aides financières...)
- Besoin de montée en compétences et de partage d'expérience en réunissant les conseillers RHB mais aussi des personnes extérieures

# Contexte, objectifs

- Préfiguration et mise en place d'une animation régionale de conseillers et conseillères spécialisées dans la rénovation des copropriétés au sein du réseau RHB en Bretagne
- Financeur : La Région
- Animateur : Pierre LE CORVEC (Ener'gence)
- Durée : Année 2025 pour l'équivalent d'un ¼ de temps
- Missions :
  - Réaliser un état des lieux de l'**écosystème régional d'accompagnement des copropriétés**
  - Mettre en place un **réseau**, créer et animer des outils collaboratifs
  - **Animer** le réseau des acteurs de la copropriété en Bretagne
  - Etudier le **panorama des copropriétés** en Bretagne
  - **Accompagner** des territoires dans la mise en place de moyens dédiés aux copropriétés.



Rénov' Habitat  
Bretagne

avec





Rénov' Habitat  
Bretagne

avec



Retour journée de réseau  
-  
15 septembre 2025



# Retour journée de réseau copropriétés

## □ Contexte :

- Lorient le 15 septembre (journée complète)
- 16 participants
- Territoires présents = **60 % des copropriétés en Bretagne**

## □ Objectifs :

- Favoriser **l'interconnaissance** des structures (accompagnement, pratiques...)
- **Découvrir** de nouveaux interlocuteurs extérieurs
- Echanges autour des **freins identifiés** sur certaines thématiques

## □ Sujets abordés :

- Présentation du **panorama des copropriétés en Bretagne**
- **Retour d'expérience** de l'offre d'accompagnement proposée par **Lorient Agglomération**
- Participation d'un **AMO financier – Synergiec**
- Participation de Bouygues construction – **Offre Coprio**
- Atelier d'échanges (***Petites copropriétés, financement des copropriétés, mobilisation des syndics***)



Rénov' Habitat  
Bretagne

avec



# Attentes et besoins identifiés



# Attentes et besoins identifiés

## Financement



- Poids collectif
- Devt solutions adaptées

## Liens



- Renforcer les liens avec les acteurs clés (syndics, ANAH, ADIL, AMO, architectes...)
- Espace collaboratif (tchat)



Rénov' Habitat  
Bretagne



## Formation / Information



- Former les acteurs régionaux
- Partage d'outils pratiques
- Veille sur les dispositifs nationaux

## Expériences



- REX des territoires (y compris hors Bzh)
- Echange de bonnes pratiques



# Et ensuite ?

□ Réflexion pour une éventuelle reconduction du marché

□ Rédaction des livrables :

- Synthèse des échanges avec les collectivités et accompagnateurs
- Panorama des copropriétés en Bretagne
- Clarification des besoins et attentes des territoires
- Etat des lieux des accompagnements et aides financières proposées sur les territoires

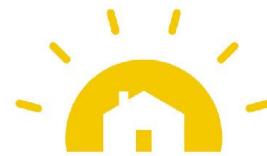


Rénov' Habitat  
Bretagne

avec



# Merci à tous !



Rénov' Habitat  
Bretagne

avec



France  
Rénov'  
Le service public pour mieux  
rénover mon habitat



# Copropriété 48 rue de KERMENGUY à Brest

 PROCIVIS



**Tinergie**  
Pour plus d'information → 02 98 46 59 06

[thibaut.quesnel@sempi.fr](mailto:thibaut.quesnel@sempi.fr)

## Présentation du projet de rénovation énergétique

# Tinergie, la plateforme locale de rénovation énergétique

- Soutenue par Brest Métropole
- Reconnue par l'ADEME
- Reconnue par la Région Bretagne
- Reconnue par l'Etat



## Un service public:



Services	Domaines	Opérateurs
Informations et conseils	Energie	Ener'gence
Rénovation maisons	Juridique	ADIL
Précarité énergétique	Hors ANAH	Ener'gence
	ANAH / FART	SOLiHA (PIG HD)
	SLIME / CAN	Cellule contre la précarité énergétique
Rénovation copropriétés		SEMPI
		SOLiHA



# Copropriété 48 rue de Kermenguy



## Maîtrise d'ouvrage



**BREST AVENIR  
IMMOBILIER**

63  
Copropriétaires  
dont 80% de  
bailleurs

## Maîtrise d'oeuvre



## Assistance à maîtrise d'ouvrage Tinergie Copropriété



**SEMPI**  
PORTAGE IMMOBILIER

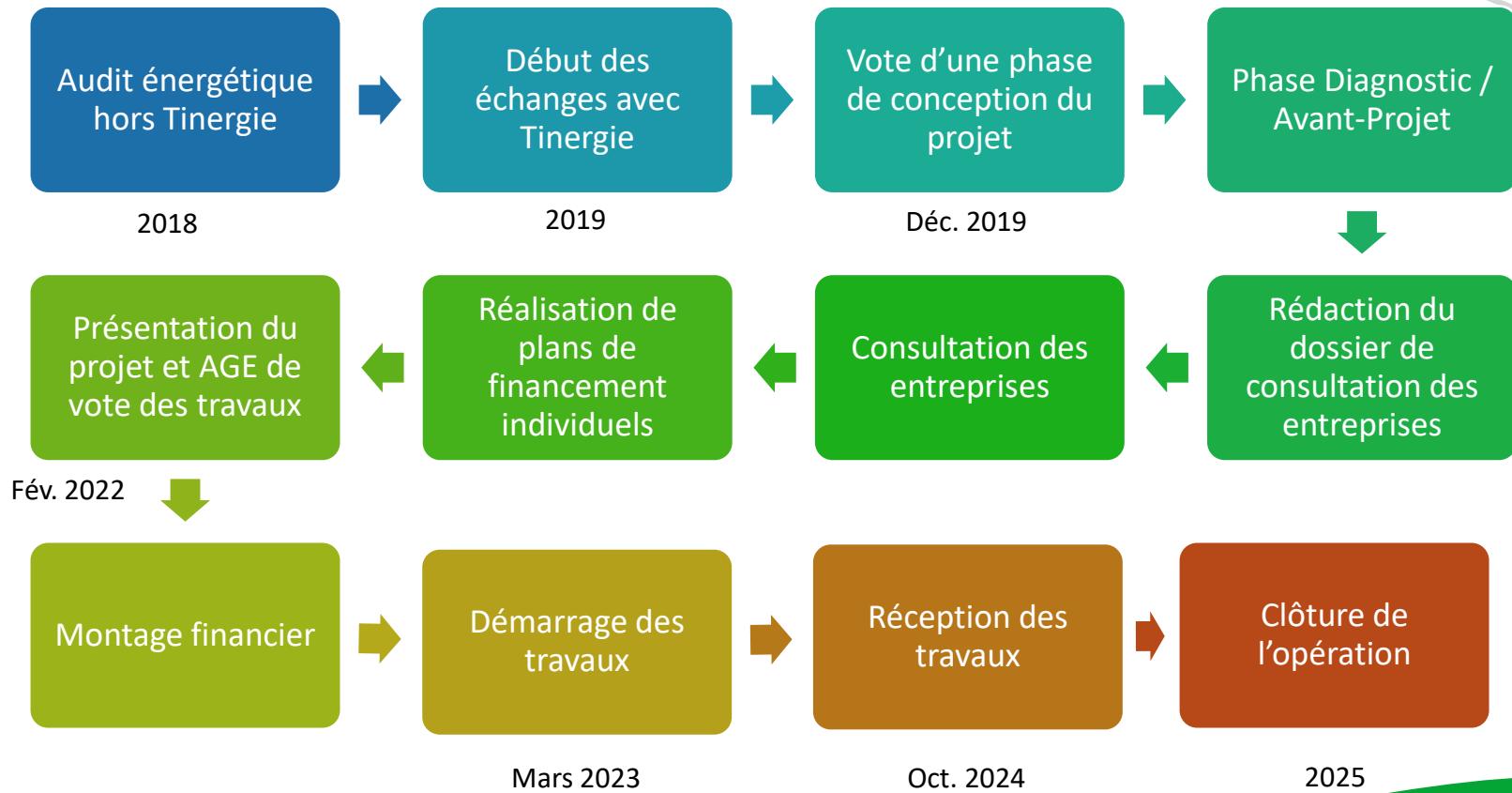
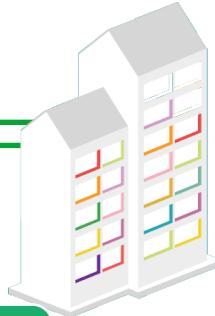


## Co-financeurs et partenaires bancaires

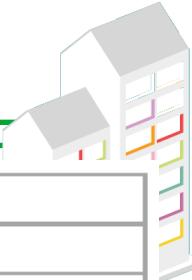


# Calendrier du projet

L'audit énergétique a été réalisé sans Tinergie



# Les résultats du Diagnostic



<b>Adresse</b>	48, rue KERMENGUY 29200 BREST
<b>Nom / résidence</b>	KERMENGUY
<b>Activité</b>	Habitation collective
<b>Année de construction</b>	1971
<b>Nombre de bâtiments</b>	1
<b>Nombre de niveaux</b>	R+12 avec caves
<b>Nombre de logements</b>	63 logements
<b>Surface RT (m<sup>2</sup>)</b>	4 599 m <sup>2</sup> SHON RT
<b>Type d'énergie pour le chauffage :</b>	Réseau de Chaleur Urbain
<b>Type d'énergie pour l'ECS :</b>	Réseau de Chaleur Urbain

Désordres et points faibles identifiés :

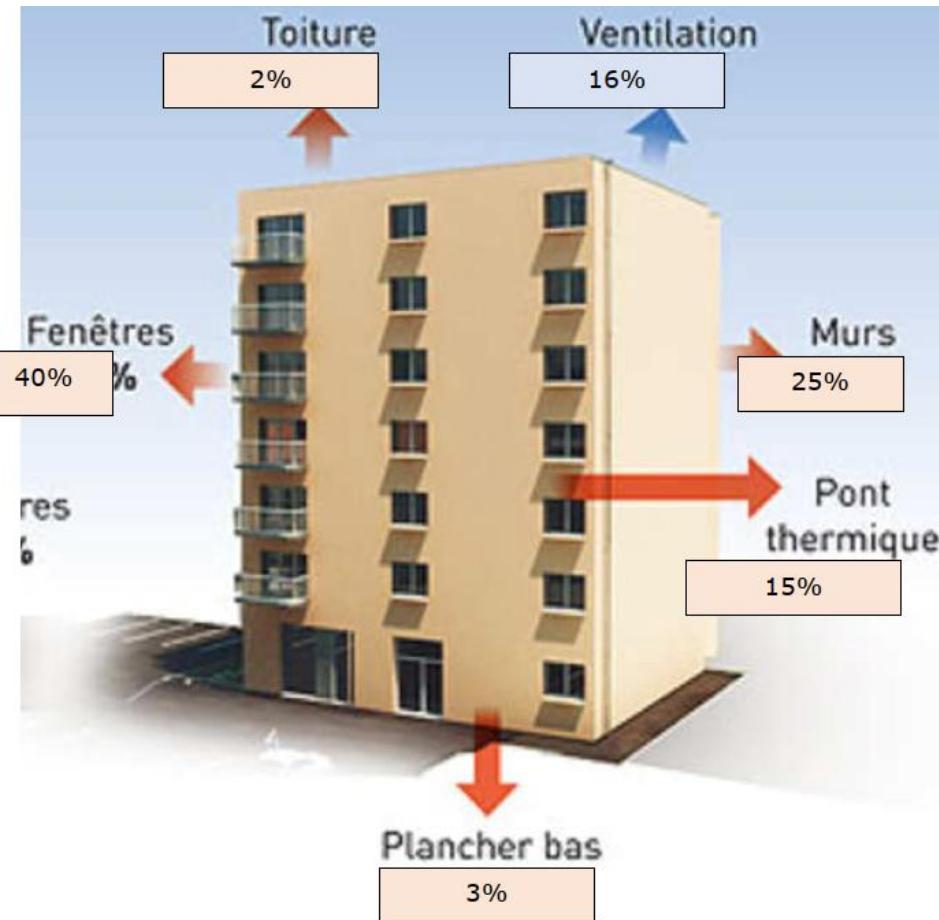
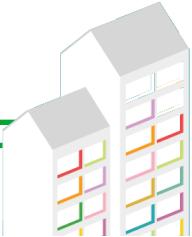
- Difficulté à chauffer, besoin d'équilibrage des réseaux
- Humidité importante, condensation sur les menuiseries extérieures
- Défauts d'étanchéité à l'air des menuiseries
- Ravalement nécessaire, façade dégradée
- Ventilation mécanique existante mais vétuste
- Calorifuge absent sur le réseau d'eau chaude sanitaire et absence de contrôle anti-légionnelle
- Gênes acoustiques : extérieur et colonnes d'eau usée



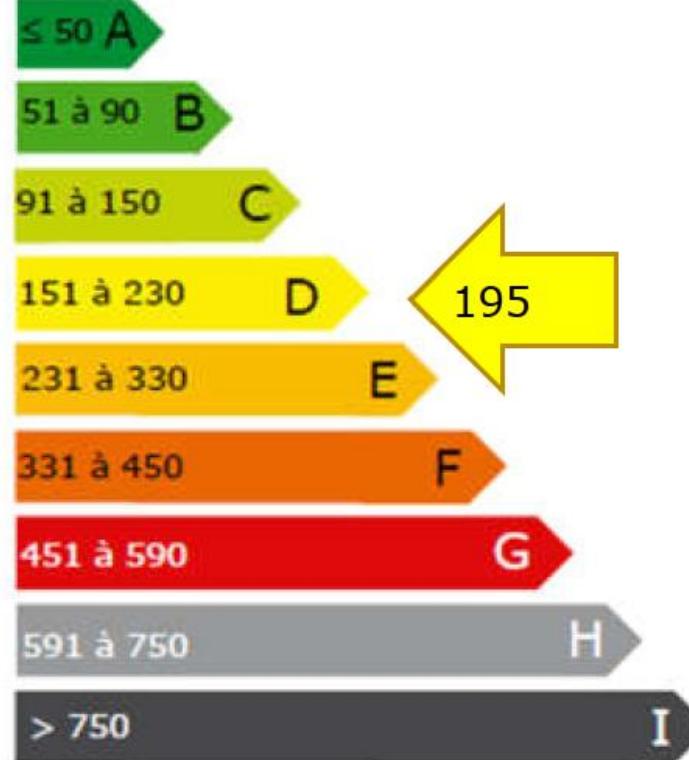


21  
CENTURY 21  
Associés Conseils Immobilier  
A VENDRE  
02.98.20.20.15

# Les résultats du Diagnostic – Modélisation thermique



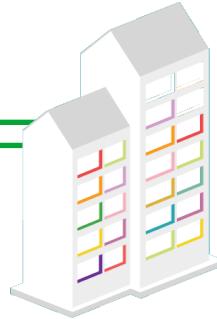
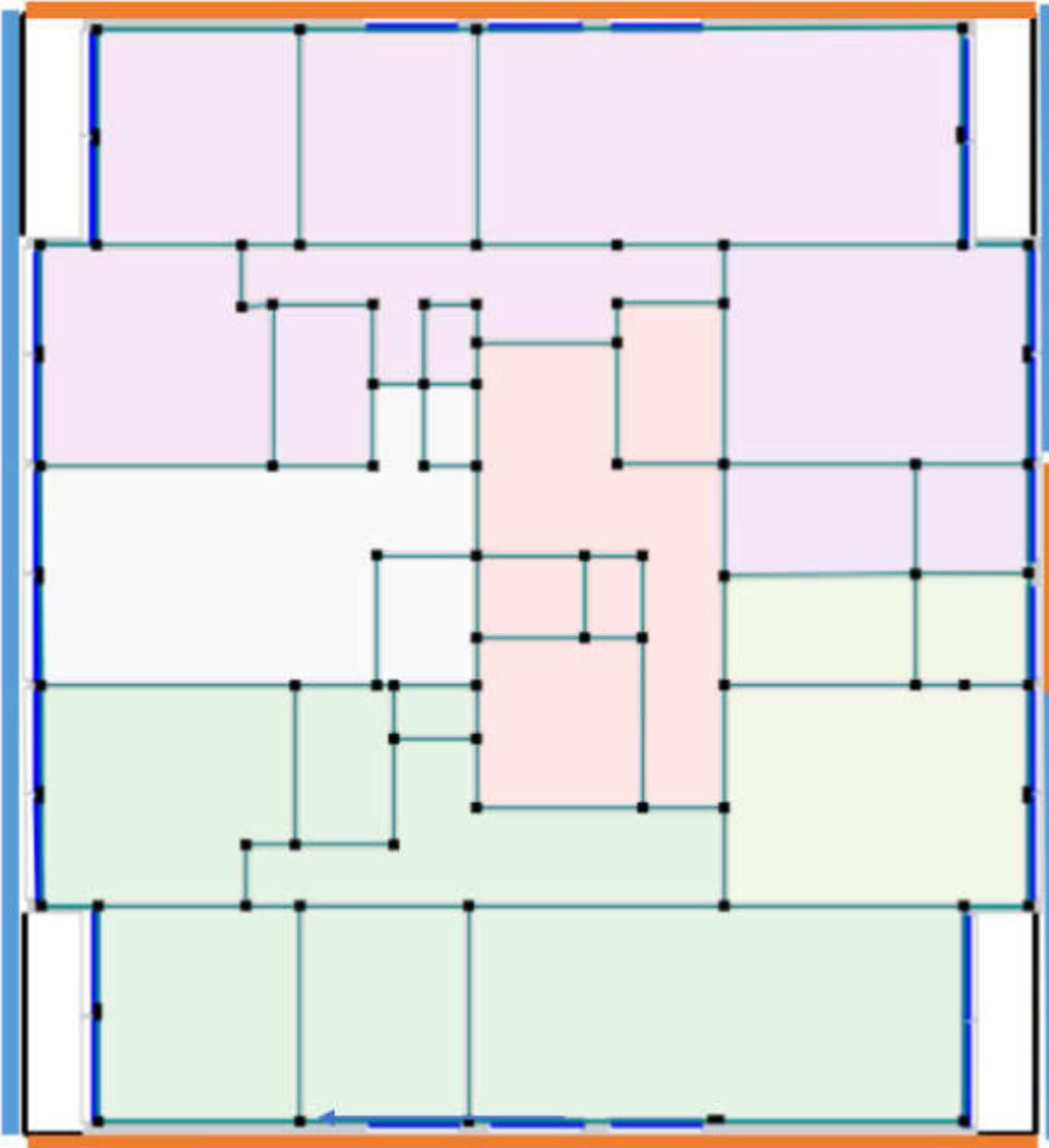
## Bâtiment économe



# Scénario de travaux soumis en Assemblée Générale

RAVALEMENT – ITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades en laine de roche</li> <li>Création d'une façade isolée au nu extérieur des balcons existants</li> </ul>	
ÉTANCHÉITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprise en totalité du complexe isolant et étanchéité de la toiture, avec isolation des acrotères</li> <li>Reprise descentes eaux pluviales</li> <li>Reprise du système de désenfumage avec remplacement du lanterneau</li> </ul>	
MENUISERIES EXT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose de l'ensemble des menuiseries (parties communes <u>et</u> privatives)</li> <li>Pose de fenêtres PVC double vitrage</li> </ul>	
SERRURERIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portes caves et toiture et grilles à ventelle en caves</li> </ul>	
MACONNERIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose garde corps et travaux préparatoires de fermeture des balcons</li> <li>Divers travaux de reprise, rebouchage, renforcement</li> </ul>	
MENUISERIES INT. - ISOLATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation en RDC entre appartement et locaux non chauffés (vertical/horizontal)</li> <li>Isolation par flocage des caves</li> <li>Encoffrement acoustique des descentes d'EP</li> </ul>	
CHAUFFAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en conformité sous station, remplacement pompes et échangeur primaire</li> <li>Distribution de chauffage : calorifuge, désembouage de l'installation</li> <li>Pose de robinets thermostatiques et régulation du chauffage par thermostat d'ambiance</li> </ul>	
VENTILATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose/repose de l'installation pour réalisation des travaux d'étanchéité</li> <li>Remplacement des réseaux extérieurs corrodés, caissons, bouches autoréglables et entrées d'air</li> <li>Vérification des débits</li> </ul>	
PLOMBERIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle fonctionnement températures de bouclage eau chaude</li> <li>Contrôle légionnelle, calorifuge de l'échangeur primaire et réseau distribution</li> </ul>	
ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux induits</li> <li>Etude d'essais</li> </ul>	

## Focus sur le traitement des façades



Demande initiale de la copropriété :

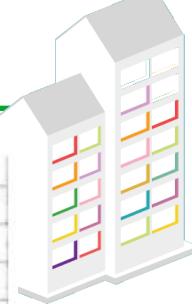
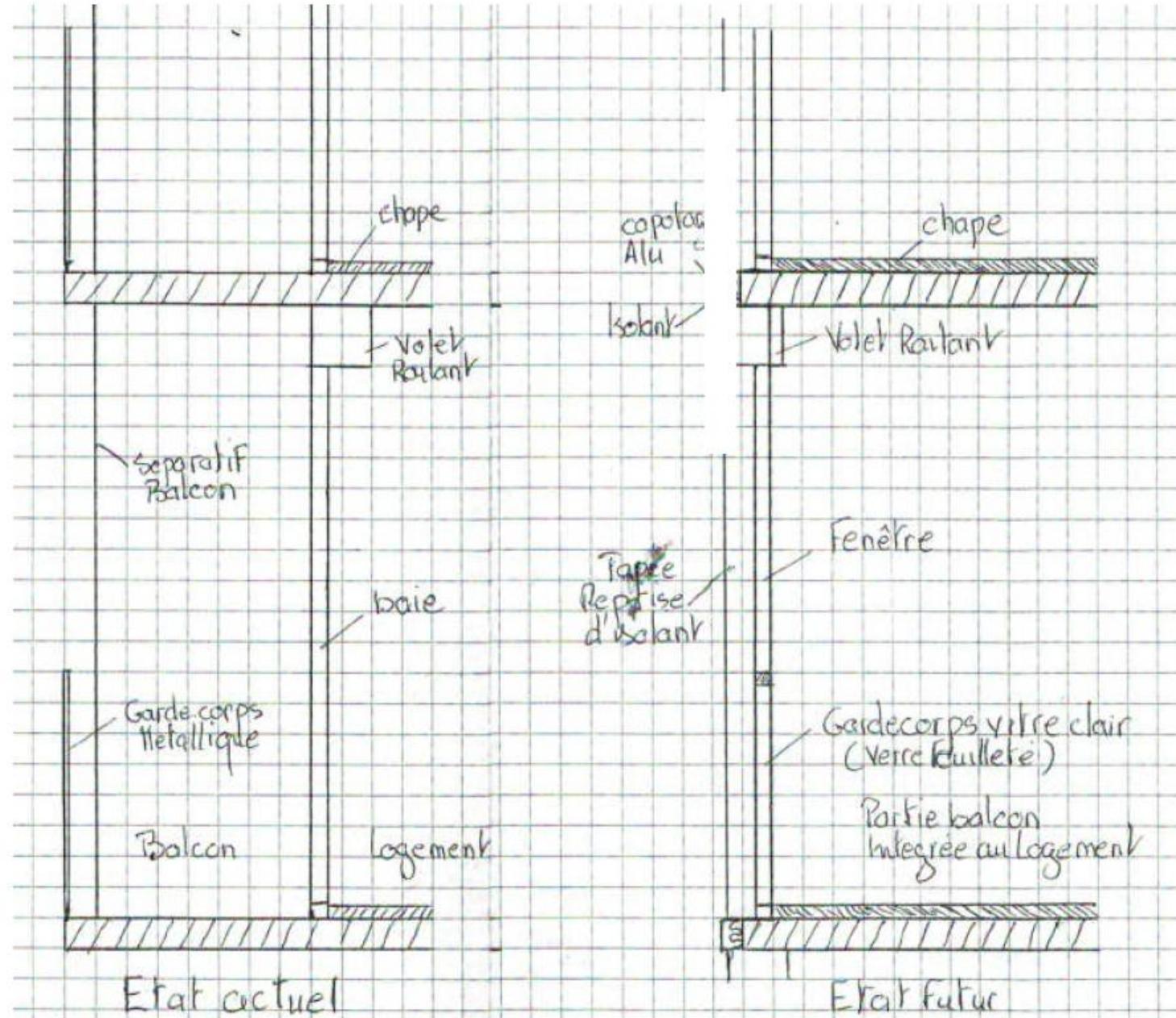
- Isolation des façades Nord-Sud uniquement

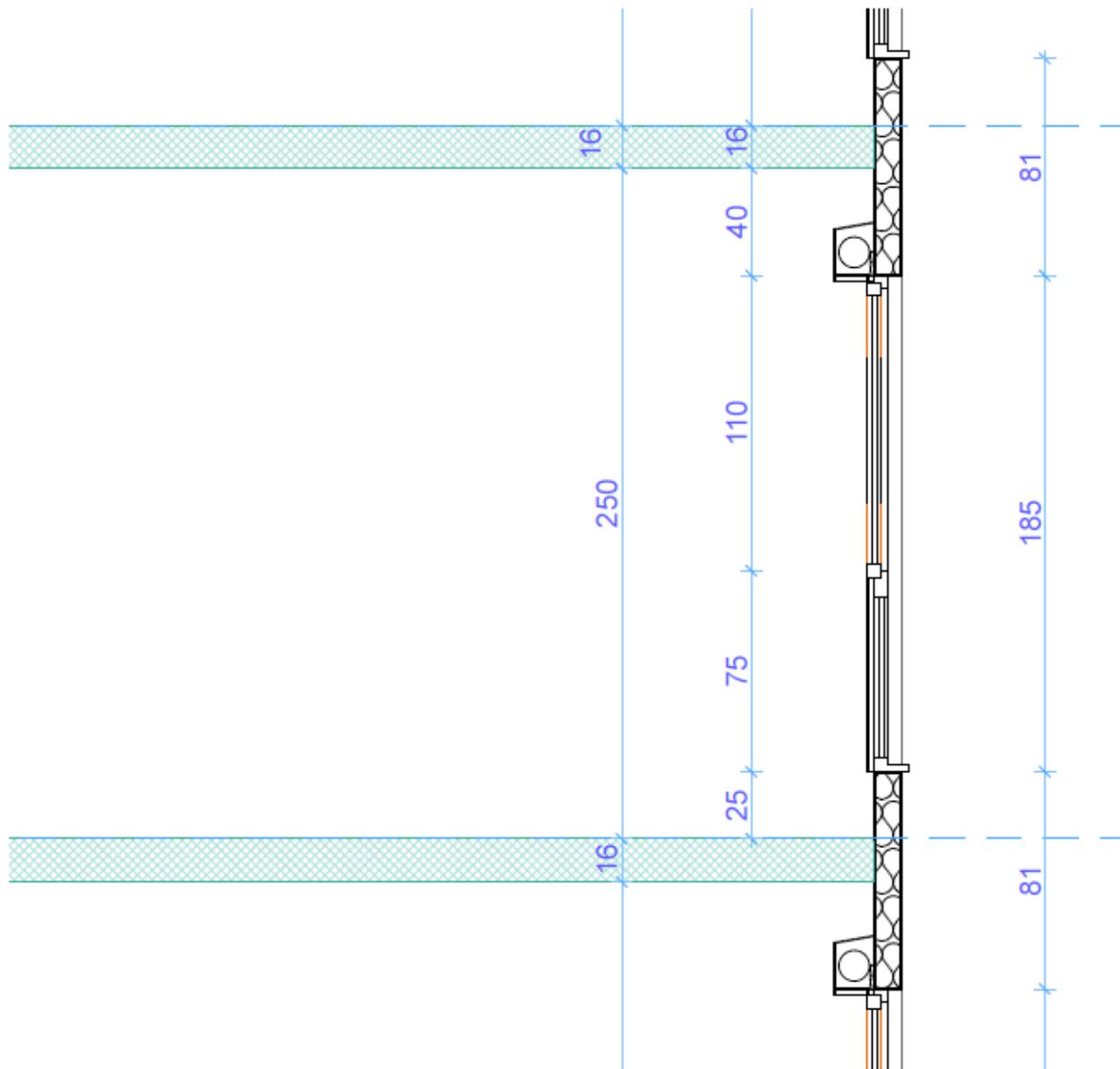
Solution retenue :

- Fermeture des loggias avec agrandissement de la surface chauffée et isolation de l'ensemble des façades



# Focus sur le traitement des façades

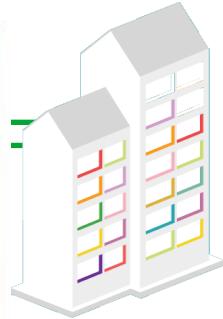




COUPE TYPE

**Renovation thermique Ravalement**





## VUE PROJET

Visuel de la fermeture des balcons. Hors colorisation réalisé ultérieurement.  
Augmentation de la surface habitable d'environ 3m<sup>2</sup> par loggia.

## Focus sur le traitement des façades



Points durs identifiés et contraintes rencontrées :

- Thermique : isolation thermique partielle demandé en base par la copropriété
- Gestion des espaces privatis/collectifs et des interfaces entre l'isolation par l'extérieur et les menuiseries extérieures
- Façade hétérogène
- Coupe-feu avec la réglementation sur la propagation verticale du feu
- Sécurité avec les garde-corps

Avantages de la solution retenue :

- Augmentation de la surface chauffée des appartements
- Réduction des ponts thermiques des balcons, l'isolation vient devant le nez de dalle, ainsi qu'entre la façade et la menuiserie en mettant la menuiserie dans l'épaisseur de l'isolant
- La menuiserie fait office de garde-corps avec du verre feuilleté en partie basse
- Réponse aux désordres identifiés : étanchéité à l'air, confort thermique

### Retour d'expérience : acoustique et étanchéité à l'air

- Changement de la forme du bâtiment => impact acoustique
  - Etude acoustique en conception pour le traitement des façades => Traitement différencié selon les orientations
- Réglage des menuiseries et interactions avec le système de ventilation





## Etat avant travaux :

- Système de VMC simple flux autoréglable d'origine
  - Caissons vieillissants ou hors-service
  - Réseau de gaines corrodé et encrassé
  - Entrées d'air et bouches d'extraction hétérogènes, bouchées, insuffisantes ou absentes



## Solution retenue :

- Nettoyage des réseaux
- Remplacement intégral du système hors réseau intérieur
- Cas particuliers individuels :
  - Déraccordement des hottes sur le réseau de ventilation
  - Modification de cuisine pour accès au réseau collectif

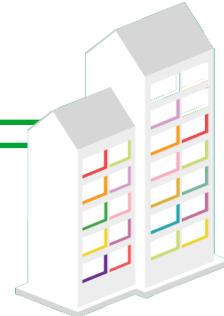
## Retour d'expérience :

- Intervention dans tous les logements => Quitus d'intervention
- Impact sur l'acoustique et le confort thermique du renouvellement d'air plus important
  - Plusieurs copropriétaires ont directement bouché les entrées d'air pour un inconfort acoustique et/ou thermique

## Focus sur le chauffage

Etat avant travaux : Chauffage par le réseau de chaleur urbain

- 1 sous-station du gestionnaire du RCU
- 1 sous-station de la copropriété
- 1 réseau de distribution
- Radiateurs



Solution retenue :

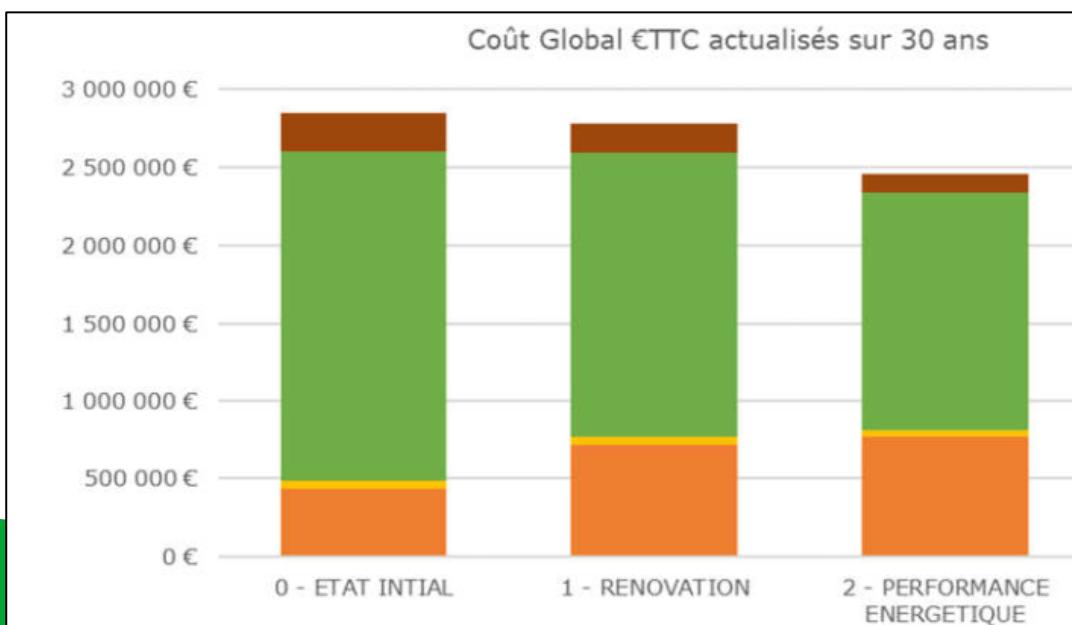
- Remplacement de l'échangeur RCU/copropriété par le gestionnaire du RCU
- Mise en conformité de la sous-station
- Remplacements d'organes en sous-station : pompes et régulation
- Mise en place d'une distribution permettant la régulation pour 2 zones
- Mise en place de robinets thermostatiques et de thermostats dans tous les logements
  - Intervention dans tous les logements => Quitus d'intervention



# Genèse du scénario de travaux



CEP_RTex [kWhEP/m <sup>2</sup> _SHON]	0 - ETAT INTIAL	1 - RENOVATION	2 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	ESTIMATIONS DE TRAVAUX	Montant HT € PHASE APS - 24/04/2020	
	1 - RENOVATION	2 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	1 - RENOVATION	2 - PERFORMANCE ENERGETIQUE		
1 - CHAUFFAGE	146	73	38	Lot 1 ISOLATION THERMIQUE EXT	335 000 €	342 000 €
2 - EAU CHAude	28	28	28	Lot 2 ETANCHEITE	56 000 €	59 000 €
3 - VENTILATION	11	9	9	Lot 3 SERRURERIE	169 000 €	22 000 €
4 - ECLAIRAGE	8	6	6	Lot 4 MENUISERIES EXT	225 000 €	473 000 €
5 - AUXILIAIRES	3	1	1	Lot 5 ISOLATION - MENUISERIES INT	35 000 €	35 000 €
6 - ELEC SPECIFIQUE	0	0	0	Lot 6 CHAUFFAGE	93 000 €	93 000 €
7 - ENR	0	0	0	Lot 6 VENTILATION	55 000 €	55 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>117</b>	<b>81</b>	Lot 6 PLOMBERIE SANITAIRE	42 000 €	42 000 €
Gain / Existant %	-	40%	59%	<b>Total (€HT)</b>	<b>1 010 000 €</b>	<b>1 121 000 €</b>
Etiquette	<b>D</b>	<b>C</b>	<b>B</b>			





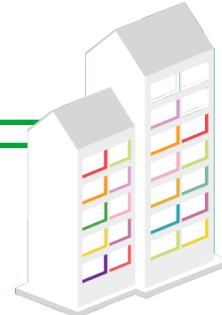
## RADIATEURS

Type de logement	Montant TTC (y compris suivi du maître d'œuvre)
T1 – 1 radiateur estimé	430 €
T2 – 2 radiateur estimé	860 €
T3 – 4 radiateurs estimés	1 720 €
T4 – 5 radiateurs estimés	2 150 €

## VOLETS ROULANTS

Localisation de la menuiserie	Dimension	Volet roulants manuels		Volets roulants électriques	
		Coût	Indiquer la quantité souhaitée	Coût	Indiquer la quantité souhaitée
Séjour	185x350cm	534,10 € TTC		762 € TTC	
Chambre 1	185x350cm	534,10 € TTC		762 € TTC	
Chambre 2	185x350cm	534,10 € TTC		762 € TTC	
Pignon nord	125x160cm	185,15 € TTC		299,1 € TTC	
Pignon sud	125x160cm	162,36 € TTC		276,3 € TTC	

# Scénario de travaux soumis en Assemblée Générale



Estimation sur base des devis reçus en date du 29.04.2021		Estimation travaux entretien à prévoir court terme (5ans)
Coût total des travaux collectifs (HT)	798 000 €	400 000 €
Cout total des travaux (HT)	1 124 000 €	
Coût total de l'opération (TTC)	1 515 000 €	440 000 €
Coût estimatif des subventions collectives (Brest métropole, ANAH)	632 000 €	
Coût estimatif des subventions individuelles	38 000 €	
Coût total de l'opération subventions déduites (TTC)	845 000 €	440 000 €

Taux de subventions sur cette opération : 44%

Ravalement, reprise façade, étanchéité, garde corps, ventilation, chaufferie.

## Relevé des consommations en 2019

La facture annuelle d'énergie liée à ces consommations est la suivante :

	Réseau de Chaleur	Électricité	Total
Consommations	389 709 kWh	112 609 kWh	502 318 kWh
Prix de l'énergie	6,34 c€TTC/kWh	16,50 c€TTC/kWh	-
Facture	24 708 €TTC	18 580 €TTC	43 228 €TTC
Facture moyenne par logements	392 €TTC	295 €TTC	687 €TTC

Estimation des réductions de charges après travaux :

- Consommation énergétique : -34%
  - Coût maintenance : -50%
- Soit -450 €/an pour un T4 et -130 €/an pour un T1

# Plan individuel de financements par logement

 		<b>COPROPRIÉTÉ</b> <input type="text" value="Adresse"/>					
<b>PLAN INDIVIDUEL DE FINANCEMENT SELON LE PROJET DE TRAVAUX :</b> <b>SCENARIO NIVEAU BBC</b>							
<p><i>Ce plan de financement constitue une aide à la décision pour votre assemblée générale. Il est établi à partir des devis de travaux et d'honoraires, retenus en accord avec votre conseil syndical et des subventions prévisionnelles mobilisables pour ces devis, selon les réglementations applicables à ce jour. Ces plans de financements seront à ajuster lors des "accords" de subventions par les financeurs, avec les devis effectivement retenus par les copropriétaires en Assemblée Générale ou leurs représentants (Conseil Syndical).</i></p>							
<table border="1"> <tr> <td>NOM:</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				NOM:			
NOM:							
<b>COUT DU PROJET (COUT TOTAL DES TRAVAUX, HONORAIRES ET FRAIS INCLUS)</b>							
<b>Montant de l'opération pour l'ensemble de la copropriété (Opération TTC) :</b> <input type="text" value="1 000 000 €"/>							
<b>Votre montant à payer avant subventions (quote-part TTC) :</b> <input type="text"/>							
<b>COUT DU PROJET AVEC SUBVENTIONS</b>							
<p><i>** Elles sont calculées sur la base des travaux éligibles. Elles sont reversées par les financeurs une fois les travaux réalisés et conformes au projet déposé. Ces subventions seront "préfinancées" à taux zéro et sans frais par PROCIVIS.</i></p>							
<b>Estimation des subventions "collectives" pour le lot :</b> <input type="text"/>							
<b>Estimation des subventions "individuelles" pour le copropriétaire :</b> <input type="text"/>							
<b>Total de vos subventions prévisionnelles (plafonnées le cas échéant)** :</b> <input type="text"/>							
<b>Montant des honoraires déjà Payés (au syndic) :</b> <input type="text"/>							
<b>Votre montant à payer une fois les subventions et provisions déduites :</b> <input type="text"/>							
<b><u>Votre montant à payer :</u></b> <input type="text"/>							

NB : pour le calcul des subventions individuelles, prise en compte des AI jusqu'au 16/12/2020.

Le versement des subventions se fera directement sur le compte travaux ou sur le compte de PROCIVIS qui préfinance les aides.





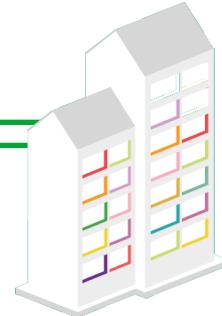
Si vous êtes **Propriétaire Occupant à titre de résidence principale**, des subventions individuelles peuvent vous être accordées selon vos conditions de ressources.

SOLIHA vous accompagne pour faire ces démarches. Pour vérifier votre éligibilité puis déposer un dossier en cas de vote favorable, merci de transmettre AVANT l'Assemblée Générale l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de tous les occupants du logement (avis complet : toutes les pages) : à

**SOLiHA – 2 rue de Denver -29200 BREST ou [eva.hita@soliha-finistere.fr](mailto:eva.hita@soliha-finistere.fr)**

Plafonds de ressources pour les autres régions \*

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651



**POUR INFORMATION :**

**SIMULATION DE PRÊT POUR FINANCER VOTRE MONTANT A PAYER**

<b>PRÊT INDIVIDUEL</b>	Vous pouvez contracter un prêt individuel, auprès de la banque de votre choix, sur le montant de votre choix :  Hypothèse de prêt selon à TAEG à :  Hypothèse de durée choisie :  Estimation des mensualités du prêt sur cette hypothèse d'emprunt :	

**SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE VOTRE MONTANT A PAYER**

Cette somme pourra être financée de la manière de votre choix :

- épargne en totalité,
- épargne et prêt (sur la durée et le montant de votre choix),
- prêt en totalité (sur la durée de votre choix).

Pour un prêt, vous pouvez contracter : un emprunt collectif (type COPRO 100) en lien avec votre syndic, un prêt individuel classique auprès de la banque de votre choix.



SIMULATION DE PRÊT POUR FINANCER VOTRE MONTANT A PAYER REEL	
PRÊT INDIVIDUEL	<p>Vous pouvez contracter un prêt individuel, auprès de la banque de votre choix, sur le montant de votre choix :</p> <p>Hypothèse de prêt sur votre montant à payer "réel", selon un TAEG à :</p> <p>Hypothèse de durée choisie :</p> <p><b>Estimation des mensualités du prêt sur cette hypothèse d'emprunt :</b></p>
SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE VOTRE MONTANT A PAYER REEL	
<p>Cette somme pourra être financée de la manière de votre choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- épargne en totalité,</li> <li>- épargne et prêt (sur la durée et le montant de votre choix),</li> <li>- prêt en totalité (sur la durée de votre choix).</li> </ul> <p>Pour un prêt, vous pouvez contracter : un emprunt collectif (type COPRO 100) en lien avec votre syndic ou un prêt individuel classique auprès de la banque de votre choix.</p>	
VOS AVANTAGES COMPLEMENTAIRES	
FISCALITE LOGEMENTS NON MEUBLES	<p>Déduction des travaux sur les revenus fonciers</p> <p>Déduction du revenu brut global à hauteur de 10.700 € l'année de réalisation des travaux et pendant 6 ans suivant leur réalisation :</p> <p>10 700 €</p> <p>Le reste en report de déficit foncier sur 10 ans :</p> <p>Si vous optez pour le régime réel (cette option est irrévocabile pendant 3 ans), vous pouvez déduire de vos revenus fonciers vos charges selon les dépenses que vous avez réellement engagées au cours de l'année fiscale. Chaque année, vous pouvez ainsi déduire de vos revenus jusqu'à 10 700 € de déficit foncier (ou 15 300 € en cas de conventionnement social). L'excédent de déficit foncier peut ensuite être reporté et déduit : durant 6 ans de l'ensemble de vos revenus et durant 10 ans de vos seuls revenus fonciers.</p> <p>(Nb : avec le régime micro-foncier : vous ne déclarez pas vos charges au réel mais un abattement forfaitaire de 30 % est automatiquement appliqué à vos revenus fonciers, quel que soit le montant de vos charges. Le régime micro-foncier ne permet donc pas de produire un déficit foncier).</p> <p>Pour plus de renseignements sur les conditions de la déduction : consulter le centre des impôts (<a href="https://www.impots.gouv.fr">https://www.impots.gouv.fr</a>).</p>
	<p><b>Mise en place d'un dispositif fiscal:</b></p> <p>Possibilité d'abattement fiscal 15%, 50% ou 85% sur les revenus locatifs en conventionnant le logement.</p> <p>Le conventionnement est un engagement que vous prenez avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pendant une période de 6 ans, pendant laquelle vous devrez pratiquer des loyers plafonnés, pour des locataires respectant des conditions de ressources, et en contrepartie vous bénéficierez d'un abattement fiscal sur les recettes locatives (nous contacter pour plus d'informations ou pour constituer la demande de conventionnement).</p>
LOYERS	<p>Contribution du locataire au partage des économies de charges :</p> <p>Une contribution financière de 10€-15€ ou 20€ en sus du loyer et des charges peut être demandée au locataire lorsque le bailleur a réalisé dans le logement loué, ou dans les parties communes de l'immeuble, des travaux d'économies d'énergie, sous certaines conditions cumulatives. Cette participation financière est limitée dans sa durée (elle ne pourra plus être versée au-delà de quinze années) et dans son montant qui est fixe et non révisable (elle ne peut être supérieure à la moitié du montant de l'économie d'énergie estimée).</p> <p>Pour plus de renseignements sur cette contribution : consulter l'ANIL (<a href="https://www.anil.org">https://www.anil.org</a>).</p>

# Solutions de financements

Préfinancement : permet à chaque copropriétaire de ne pas avancer le montant de la subvention  
Financement : 3 solutions pour payer votre « reste à payer, subventions déduites »



Syndic

Pré-financement

Subventions

Prêt collectif

« Préfi copro »  
PROCIVIS

- Prêt collectif
- Taux 0 %
- Pas de frais de dossier
- Pas de frais de remboursement anticipé

Copropriétaires

Financement

Reste à charge  
après  
subventions

Epargne

Prêt individuel  
(banque de votre choix)

Prêt travaux

Prêt collectif  
(En lien avec votre syndic)

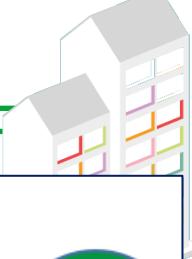
« Copro 100 »  
Caisse d'Epargne\*

Sur le montant et la durée souhaités par chaque copropriétaire, en fonction de ses capacités de remboursement :  
Voir les conditions des banques

Prêt collectif à adhésion individuelle  
TAEG 2,29% / 2 adhérents minimum  
Montant minimum du prêt 30 000 €  
Minimum quote-part empruntée ind. 2000 €  
Maximum = quote-part totale  
Durée = 3 à 20 ans

\* Nb : Possibilité de remboursement anticipé du prêt si remboursement de la totalité du prêt, avec des frais de remboursement anticipé équivalent à un semestre d'intérêt sans pouvoir dépasser 3%.

# Copropriété 48 rue de Kermenguy



## Coûts du projet

## Et financements

€



Coût total de l'opération

1 580 500 €  
TTC

44 % de subventions publiques

BREST MÉTROPOLE – au Syndicat

173 200 €

MaPrimeRenov – Anah au Syndicat

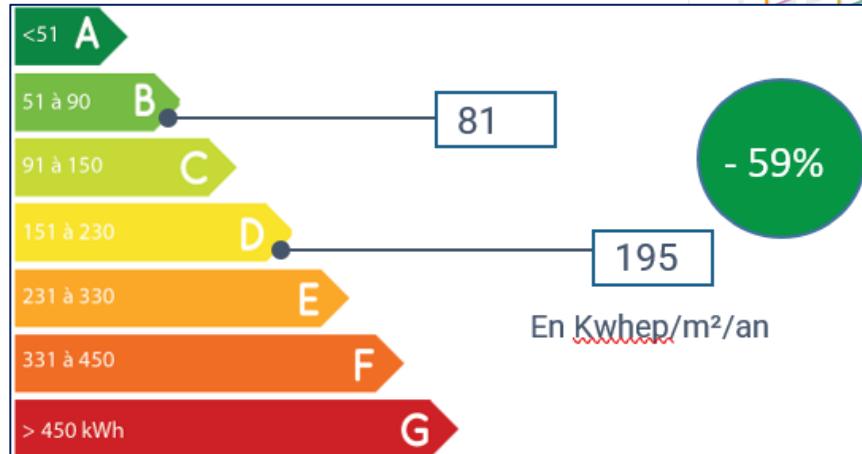
475 000 €

MaPrimeRenov – Anah primes individuelles

7 500 €

BREST MÉTROPOLE – Primes individuelles

51 400 €



RESTE À CHARGE AVANT SUBVENTIONS EN MOYENNE

25 000 €/LOGEMENT

RESTE À CHARGE APRÈS SUBVENTIONS EN MOYENNE

14 000 €/LOGEMENT



# Copropriété 48 rue de Kermenguy



Avant



Après





# Merci à tous !

**La plateforme Tinergie vous accompagne**  
***Prenez rapidement contact avec nous***

*Conseils gratuits et documents relatifs à la rénovation  
énergétique individuelle et en copropriété*

**Guichet Unique TINERGIE: 02 98 46 59 06**  
Permanence du lundi au vendredi de 13H30 à 17H30

